

Comment s'intègre la Conférence Citoyenne dans le Plan Déchets de l'ONDRAF ?



Philippe Lalieux
Directeur Gestion à Long Terme
FRB, 2/12/2009

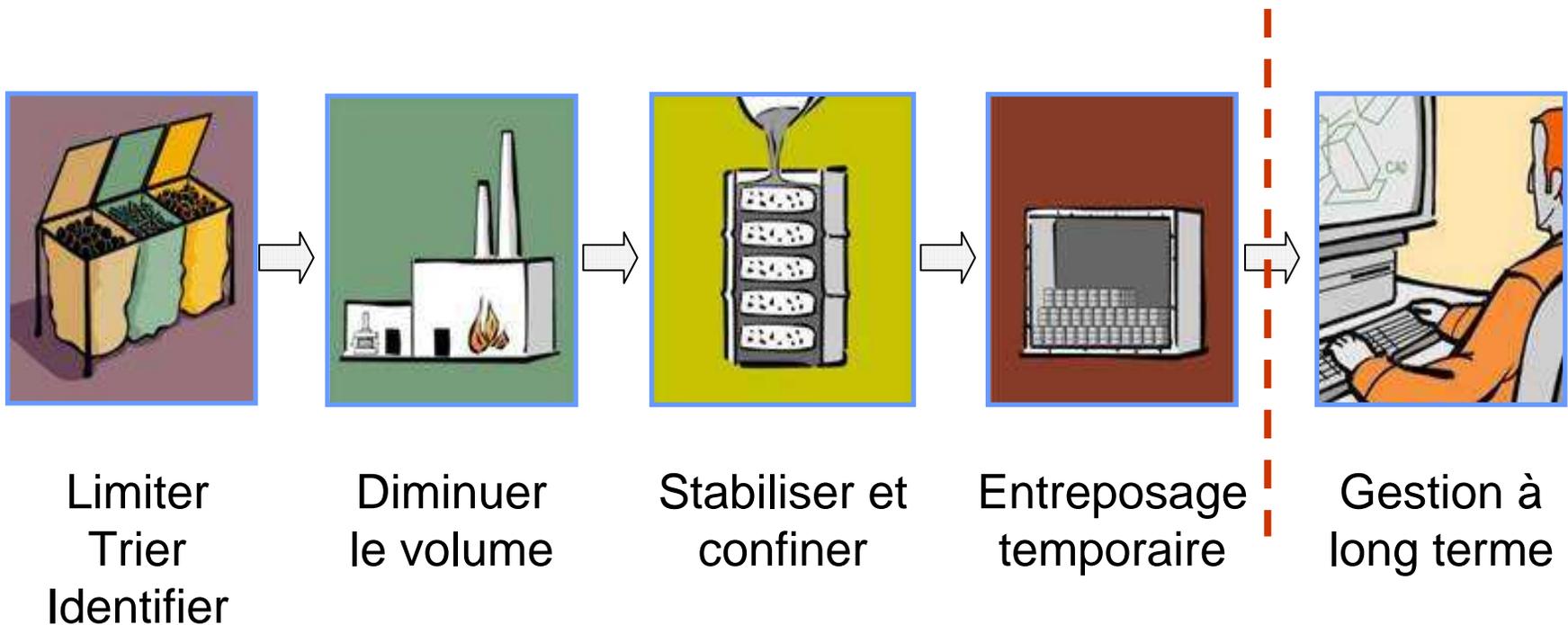
ONDRAF

- Organisme public pour la gestion des déchets radioactifs
 - Créé en 1980 pour répondre au souhait du législateur de confier la gestion des déchets radioactifs à un seul organisme public
 - Responsable de la gestion de tous les déchets radioactifs présents sur le territoire belge
 - Tous les coûts doivent être couverts par les producteurs / propriétaires des déchets (principe du “pollueur-payeur”)

Mission statement

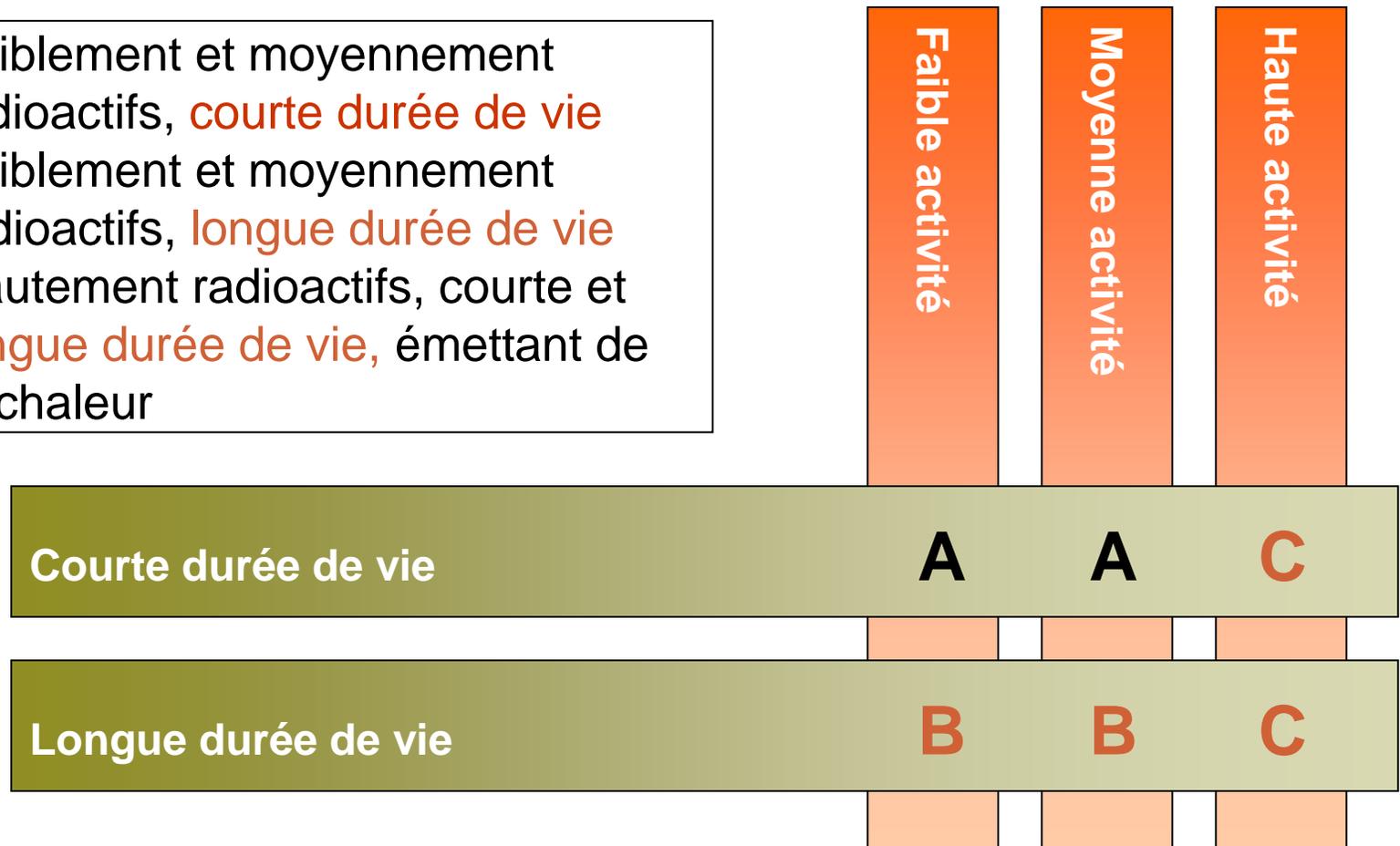
Au service de la collectivité, gérer tous les déchets radioactifs, aujourd’hui et demain, par le développement et la mise en œuvre de solutions respectueuses de la société et de l’environnement

Le système de gestion des déchets radioactifs



Les catégories de déchets radioactifs et leurs caractéristiques spécifiques

Cat. A: Faiblement et moyennement radioactifs, **courte durée de vie**
Cat. B: Faiblement et moyennement radioactifs, **longue durée de vie**
Cat. C: Hautement radioactifs, courte et **longue durée de vie**, émettant de la chaleur



Pourquoi une gestion à long terme est-elle nécessaire ?

■ Dangerosité / risque

- Déchets de courte durée de vie (Cat. A) : quelques centaines d'années
- Déchets de longue durée de vie (Cat. B et C) : plusieurs dizaines voire centaines de milliers d'années

→ **Systemes performants de protection de l'homme et de l'environnement sur d'aussi longues échelles de temps**

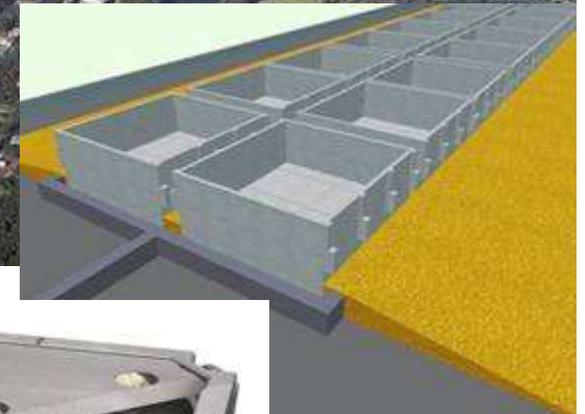
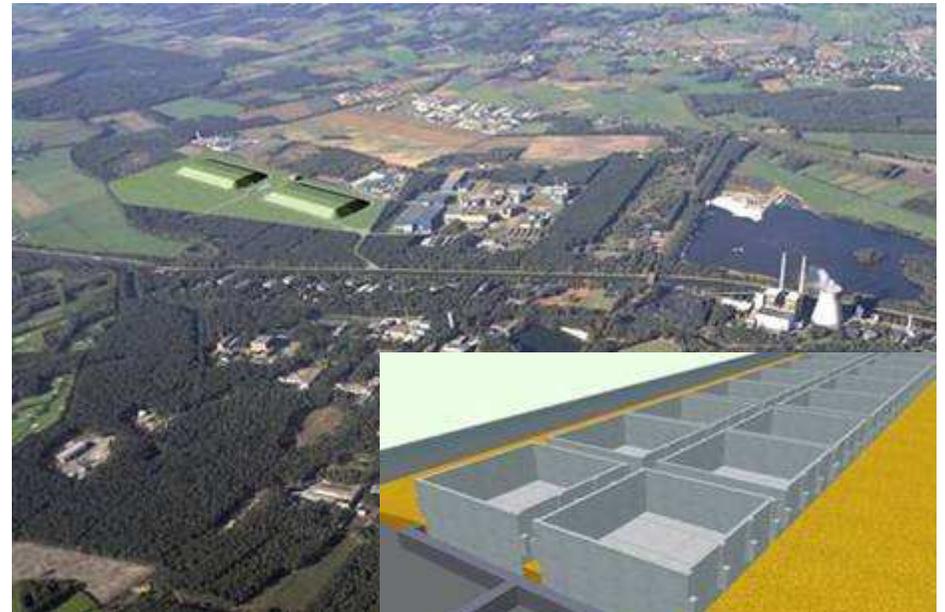
■ Nécessité de fermer le système de gestion

- Mission de l'ONDRAF
- Afin d'optimiser toutes les étapes précédentes

■ La génération actuelle a la responsabilité de proposer une solution pour les déchets qu'elle a générés et de ne pas reporter de charges indues sur les générations futures.

Quelle est la solution choisie pour la gestion à long terme des déchets de courte durée de vie (Cat. A) ?

- Choix par le Gouvernement fédéral (2006)
 - Mise en dépôt en surface à Dessel
- Projet en développement avec acteurs locaux
 - Installation opérationnelle prévue vers 2016



■ Quelle est la situation en matière de gestion à long terme des déchets de longue durée de vie (Cat. B et C) ?

- Pas de décision institutionnelle en Belgique en faveur d'une option de gestion spécifique
- Pas d'élément pour « fermer » le système de gestion

→ Point focal du Plan Déchets

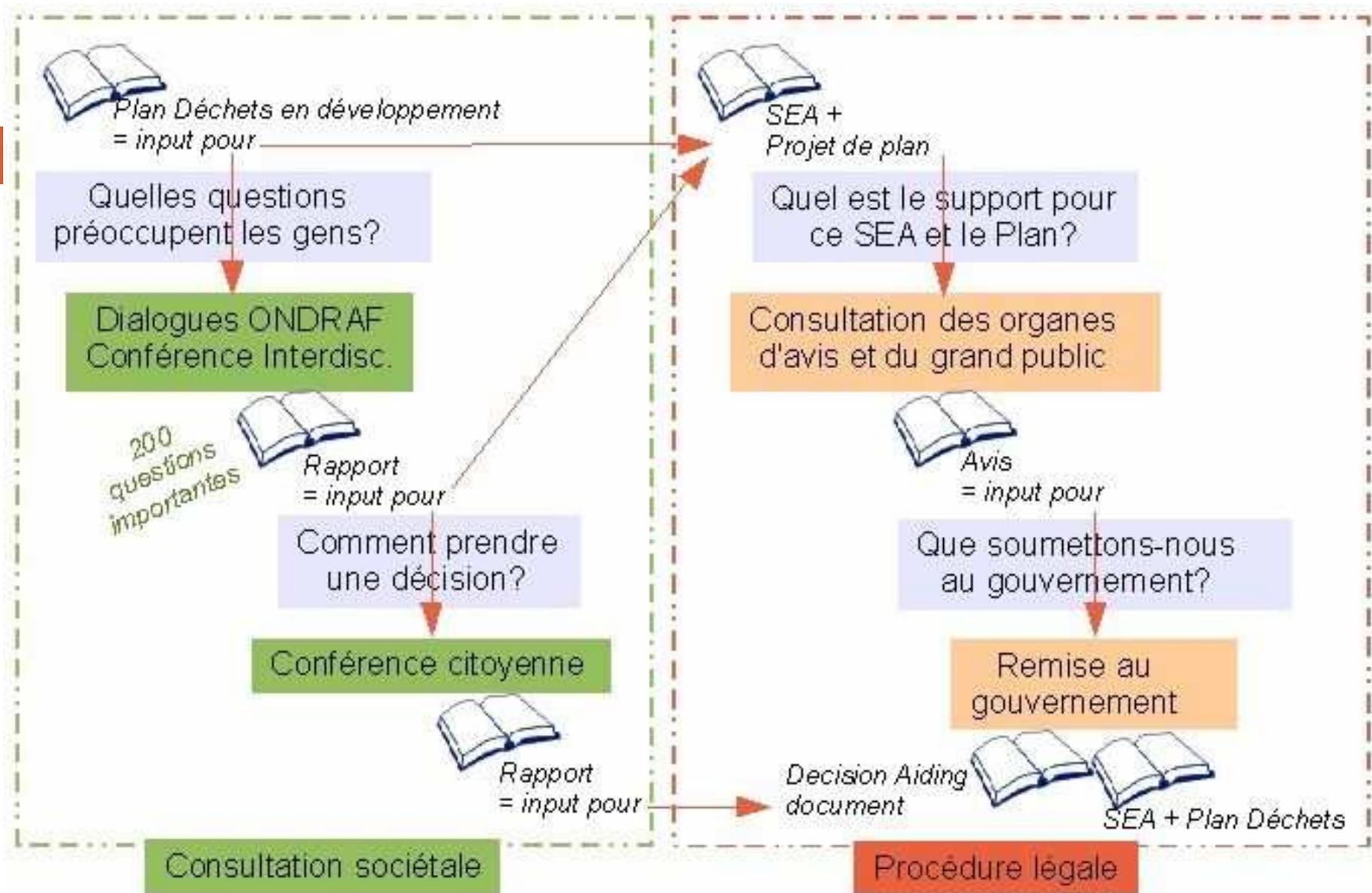
- 30 années de Recherche & Développement
 - Initiée par le SCK•CEN dès 1974
 - Focalisée sur le dépôt géologique
 - En cohérence avec les recommandations internationales et en coopération avec l'étranger

Pourquoi un Plan Déchets?

- Obligation légale de l'ONDRAF
- Accompagné par un
 - Rapport d'incidences environnementales (SEA) incluant une comparaison des alternatives,
 - Consultation du public,
selon la **procédure légale**

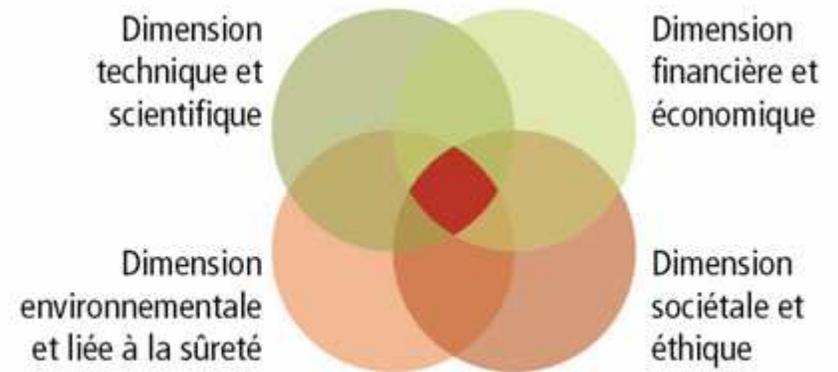
Quel est l'objectif du Plan Déchets ?

- Le Plan Déchets doit fournir, à l'horizon 2010, tous les éléments permettant au gouvernement de fixer la **direction** à suivre en matière de gestion à long terme des déchets de haute activité et de longue durée de vie
 - L'option de gestion à développer
 - Le processus décisionnel pour une mise en œuvre progressive de cette option
 - La création d'une assise sociétale durable



Interactions sociétales préalables à la consultation légale (1)

- L'ONDRAF souhaite associer le public, de manière proactive et préalablement à la procédure légale, à l'établissement du Plan Déchets et du SEA
 - Problématique qui dépasse le cadre strictement scientifique et technique et qui représente un enjeu de société
 - Confrontation des questions techniques / scientifiques avec les préoccupations de la société



Interactions sociétales préalables à la consultation légale (2)

■ Comment ?

- Dialogues ONDRAF et Conférence Interdisciplinaire
 - Focalisés sur les préoccupations de la société
 - Organisés par l'ONDRAF
- Processus participatif indépendant
 - Focalisé sur le processus et la portée de la prise de décision
 - Initié par l'ONDRAF
 - Confié à, et conceptualisé par, la Fondation Roi Baudouin
 - Souci de neutralité, diversité, indépendance, transparence
 - Expertise en processus participatif
 - Volonté de rapprocher l'expert du citoyen
 - ➔ Conférence Citoyenne

Résultats de la Conférence Citoyenne

- Viendra enrichir la préparation du Plan Déchets
- Rapport Conférence Citoyenne sera transmis au gouvernement fédéral par l'ONDRAF en même temps que le Plan Déchets et le SEA
- Rapport Conférence Citoyenne sera publié par la FRB

Interactions sociétales dans le cadre de la procédure légale

■ Qui ?

- Comité d'avis SEA, CFDD, Gouvernements des Régions, AFCN
- Grand public

■ Comment ?

- Avis sur Plan Déchets et SEA
- Consultation publique

Conclusions (1)

- La Conférence Citoyenne fait partie des initiatives sociétales de l'ONDRAF en complément de la procédure légale.
- Le recours à la FRB garantit l'indépendance, la neutralité et la transparence du processus.
- La Conférence Citoyenne permet de refléter la diversité de la société
- Ses résultats étofferont le Plan Déchets.
- Son rapport sera transmis au gouvernement fédéral par l'ONDRAF.

Agir aujourd'hui pour l'avenir de tous

Conclusions (2)

- Le “Plan Déchets” est une première étape d’un processus décisionnel progressif et de longue haleine, devant mener à la fermeture du système de gestion pour les déchets de longue durée de vie.
- Le processus décisionnel sera en interaction constante avec la société.
- Un tel processus progressif prendra encore plus d’une décennie.

Agir aujourd’hui pour l’avenir de tous

■ Plus d'informations

■ www.ondraf-plandechets.be